Mouvement des Entreprises de France

Apprentissage : encore un mauvais coup !

Publié le 29 septembre 2016

L'apprentissage est unanimement reconnu comme une voie d'excellence pour l'accès à l'emploi des jeunes, et le gouvernement lui-même a donné des signes positifs ces derniers mois en sa faveur. Dans ces conditions, le projet de décret visant à réintégrer les apprentis dans le calcul des effectifs de l'entreprise est à la fois incompréhensible et absurde.

Si l'on se met à la place d'un patron de PME dont les effectifs sont variables et qui pourrait avoir recours à des salariés en alternance, il préférera y renoncer plutôt que risquer de franchir le seuil.

La question des seuils sociaux est en effet reconnue comme un frein important au développement des entreprises car son franchissement (à 10 et 50 salariés) entraîne des frais et des contraintes démesurés pour les entreprises. Intégrer les apprentis dans le calcul de ces seuils va donc être un frein énorme pour certaines entreprises dans le recrutement d'apprentis.

Pour **Thibault Lanxade, vice-président du Medef en charge des PME** : « *Le seul franchissement de la barre des cinquante salariés pour une entreprise entraîne une hausse de 4,5 % de sa masse salariale. Si l'on se met à la place d'un patron de PME dont les effectifs sont variables et qui pourrait avoir recours à des salariés en alternance, il préférera y renoncer plutôt que risquer de franchir le seuil.* »

Cette mesure dogmatique et absurde ne peut qu'être un frein énorme au développement de l'apprentissage dans notre pays.

Il ne suffit pas d'annoncer des ambitions et de fixer des objectifs (500 000 apprentis en 2017), il faut également que les actes soient cohérents, constants et prennent enfin en compte les réalités économiques des entreprises.